

SEANCE DU 25 MARS 2025

Convocation du 19/03/2025

Publication le 27/03/2025

Conseillers en exercice : 43

Présents : 35

Quorum : 22

L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Vingt Cinq Mars à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° 14_250325

**OBJET : AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE**

Approbation d'une convention
de Servitude ENEDIS
Parcelle AN 0237, lieu-dit
Beaudinard.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Madame Monique MOISE-HIRMAN, Monsieur Patrice JARQUE, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Magali ROUX, Monsieur Franck-Clément CHAMLA, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémy COETTO, Monsieur Jérémy PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Madame Valérie BOISSON, Monsieur Marc ZANARINI, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur Pascal AGOSTINI (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Madame Irène DUPLAN), Monsieur Laurent GUEDJ (donne pouvoir à Monsieur Franck-Clément CHAMLA), Madame Brigitte AMOROS (donne pouvoir à Madame Danielle MENET), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Monsieur William MIROUX (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY), Monsieur Laurent MIRLAND (donne pouvoir à Madame Joëlle MELIN)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250325-250325_14-DE
Reçu le 27/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
27/03/2025

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'COMMUNE D'AUBAGNE' at the bottom.

Délibération n°14_250325 du Conseil Municipal du mardi 25 mars 2025 (suite)

Monsieur Yoann LEANDRE rapporte :

La commune a été saisie par la Société ENEDIS d'une demande de constitution de servitude de passage de canalisation souterraine sur sa propriété cadastrée section AN 0237 appartenant au domaine public de la commune, lieu-dit : Beaudinard à Aubagne, site Cancellieri.

Ces travaux entrent dans le cadre de l'amélioration d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

La Société ENEDIS a donc demandé à la commune d'Aubagne, à titre de servitude réelle et perpétuelle, l'autorisation d'établir à demeure dans une bande de 1 mètre de large, deux canalisations souterraines ainsi que leurs accessoires, sur une longueur totale d'environ 43 mètres, telle que figurée sur le projet joint à la convention ci-annexée.

Compte tenu de l'intérêt que présente cette opération, cette délibération propose de constituer, au profit de la Société ENEDIS, une servitude de passage des canalisations souterraines afin de réaliser les travaux ci-dessus décrits, sur la parcelle cadastrée section AN 0237 appartenant au domaine public de la commune, lieu-dit Beaudinard à Aubagne, site Cancellieri.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'intérêt que présente cette opération,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'AUTORISER, à titre de servitude réelle et perpétuelle, dans une bande 1 mètre de large, l'établissement de deux canalisations souterraines ainsi que leurs accessoires, d'une longueur totale d'environ 43 mètres sur la parcelle cadastrée section AN 0237, appartenant au domaine public de la commune, lieu-dit Beaudinard à Aubagne, site Cancellieri ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de constitution de servitude ci-annexée et tout document y afférent.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250325-250325_14-DE
Reçu le 27/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
27/03/2025



Délibération n°14_250325 du Conseil Municipal du mardi 25 mars 2025 (suite)

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250325-250325_14-DE
Reçu le 27/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
27/03/2025

